



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage

Montréal

Québec

H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest

7^{ème} étage

Montréal

Québec

H5A 1L6

Title - Sujet Location génératrices/chaufferettes	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0106-15B008/B	Date 2016-11-30
Client Reference No. - N° de référence du client W0106-15B008	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$MTA-060-14140
File No. - N° de dossier MTA-6-39005 (060)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-01-11	
Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE	
Delivery Required - Livraison exigée .	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Brunet, Luc	Buyer Id - Id de l'acheteur mta060
Telephone No. - N° de téléphone (514)496-3370 ()	FAX No. - N° de FAX (514)496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE 5e Bataillon de service du Canada Cie d'approv.-Édifce 188,Salle 152 Garnison Valcartier Courcellette, Québec G0A4Z0 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Table des matières

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	4
1.4 COMPTE RENDU	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES	4
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	4
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	6
2.5 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES	10
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	10
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
A. OFFRE À COMMANDES	10
7.1 OFFRE	10
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	10
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	10
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	11
7.5 RESPONSABLES	12
7.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	13
7.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	13
7.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	13
7.9 LIMITATION FINANCIÈRE	13
7.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	13
7.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
7.12 LOIS APPLICABLES	14
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX (VOIR ANNEXE « A » CI-JOINTE)	14
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	14

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-15B008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-15-B008

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39005

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.3	DURÉE DU CONTRAT.....	14
7.4	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	15
7.5	PAIEMENT	15
7.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	15
7.7	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE.....	15
7.8	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	15
	ANNEXE A - ÉNONCÉ DES BESOINS	16
	ANNEXE B - GRILLE DE PRIX DEMANDE W0106-15B008	21
	ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES	24
	ANNEXE D : DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	25
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	25
	ANNEXE E : LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS	26
	ANNEXE F : RAPPORT TRIMESTRIEL (EXEMPLE SEULEMENT).....	27

Cette demande d'offres à commandes (DOC) annule et remplace la DOC numéro W0106-15B008/A, datée du 1er septembre 2016, dont la date de clôture était le 12 octobre 2016 à 14:00 heure avancée de l'Est (HAE),

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des Travaux, la Base de paiement, Critères d'évaluation techniques obligatoires, les instruments de paiement électronique, une liste des administrateurs de l'offrant ainsi qu'un exemple de Rapport trimestriel souhaité

1.2 Sommaire

- 1.2.1 Demande d'offre à commandes individuelles régionale (OCIR) pour la location d'équipements de chantier et de construction tel que, génératrices, chaufferettes et tours d'éclairage, sur demande et en fonction des besoins, pour le compte du Ministère de la Défense nationale (MDN) situé à Valcartier, Longue-Pointe et à Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec.

La période de cette offre à commandes est de la date d'émission et pour une période de deux (2) ans + une (1) année d'option que seul le Canada peut exercer.

Le fournisseur sera sélectionné suite à une évaluation basée sur des critères techniques obligatoires et des critères financiers

1.2.2 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie (ALECC), l'Accord de libre-échange Canada – Panama (ALECPA) et l'Accord de libre-échange Canada - Pérou (ALECP).

1.3 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2016-04-04), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission

d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (2 copies papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique (Voir l'annexe «A» et l'annexe « C » ci-jointe)

- a) Dans leur offre technique, les offrants doivent fournir la documentation descriptive et technique afin d'expliquer et de démontrer comment ils entendent compléter les travaux, les livraisons et fournir de l'équipement répondant aux spécifications techniques de l'annexe A;
- b) Les offrants doivent remplir la grille de critères de l'annexe C, en cochant les éléments de conformité et fournir la documentation technique en appui et en confirmation au droit de chaque exigence. À défaut de ce faire, l'offre sera jugée non recevable.

Section II : Offre financière (Voir annexe «B» ci-jointe)

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec la Base de paiement détaillée à l'Annexe B, Base de paiement et selon la grille de prix incluse. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – offre (Voir annexe «D» ci-jointe)

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

- a) Acceptation des conditions établies dans la Demande d'offre à commande (DOAC)
- b) Conformité à la description des besoins et des travaux, énoncée dans l'annexe « A » ci-jointe
- c) Il est obligatoire de fournir des documents techniques/descriptifs, pour les services et produits que vous offrez afin de permettre l'évaluation technique. À défaut de ce faire, l'offre sera jugée non recevable.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Les offrants doivent fournir avec leur offre, la littérature descriptive et/ou les fiches techniques démontrant que les services et équipements demandés, rencontrent les critères d'évaluation technique énumérés à l'annexe C ci-jointe.
- b) Les offrants doivent compléter la grille à l'annexe C ci-jointe en cochant les éléments de conformité au droit de chaque exigence et démontrer où trouver l'information attestant comment chacun de ces critères sont rencontrés selon leur littérature descriptive et/ou fiches techniques
- c) L'offrant peut faire référence à une autre partie de son offre s'il y déjà fait référence avant.

4.1.2 Évaluation financière

- Conformité à la base de paiement à l'Annexe B : Base de paiement ci jointe
- Les offrants sont tenus d'offrir des prix fermes pour le service de livraison d'urgence selon les besoins journaliers, hebdomadaires et mensuels ainsi qu'un pour chacun des articles selon les besoins journaliers, hebdomadaires et mensuels, mentionnés dans la grille de prix à l'annexe «B» ci-jointe.
- L'évaluation financière portera sur le total des taux offerts. (Voir l'annexe «B» ci-jointe). Le calcul se fera en fonction de la somme suivante : taux de location pour tous les items dans la grille de prix à l'annexe « B », multipliés par les quantités annuelles estimées par région pour la période ferme de l'offre à commandes et l'année d'option proposée

4.1.2.1 Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix - offre

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Clause du Guide des CCUA [M0031T](#) (2007-05-25), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations ou

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-15B008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-15-B008

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39005

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée (Voir l'Annexe « E » ci-jointe)

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web *d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail* (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-15B008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-15-B008

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39005

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2005 (2016-04-04), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports (Voir l'exemple à l'Annexe « F » ci-jointe)

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'**annexe « F »**. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres:

***** Faire parvenir les rapports par courriel à *****

luc.brunet@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : Du 1 novembre au 31 janvier;

Deuxième trimestre : Du 1 février au 30 avril;

Troisième trimestre : Du 1 mai au 31 juillet;

Quatrième trimestre : Du 1 août au 31 octobre.

Les données doivent être présentées au responsable ci-haut mentionnée

dans les **15 jours civils** suivant la fin de la période de référence.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes.

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'émission et pour une période de deux (2) ans.

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Clause du Guide des CCUA [M9014C](#) (2008-05-12), Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire d'une (1) année, à partir de la fin de la 2e année, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 90 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.4.3 Points de livraisons

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-15B008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-15-B008

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39005

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraisons identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Luc Brunet
Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Bureau régional du Québec
800 rue de la Gauchetière Ouest, Suite 7300, Montréal (Québec) Canada, H5A 1L6
Téléphone: 514.496.3370
Télécopieur: 514.496.3822
Courriel: luc.brunet@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Contact client pour facturation (Sera identifié dans l'offre à commandes.)

Pour des renseignements concernant la facturation ou paiements, vous pouvez contacter :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

7.5.4 Représentant de l'offrant (Le représentant de l'offrant sera identifié dans l'offre à commandes.)

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux & Suivi de la livraison

Nom : _____

Titre : _____

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0106-15B008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-15-B008

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39005

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

N° de téléphone : _____

N° de télécopieur : _____

Courriel : _____

7.6 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes seront identifiés dans l'offre à commandes.)

7.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire (*PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes*).

7.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **40,000.00\$ (taxes applicables incluses)**.

7.9 Limitation financière

**(Sera complété au moment de l'émission de l'offre à commandes)*

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de * \$, (taxes applicables exclus) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou **trois (3) mois** avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010C (2016-04-04) Conditions générales - services (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-15B008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-15-B008

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39005

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- g) l'Annexe « D », Instrument de paiement électronique (Partie 3 de la Demande d'offres à commandes);
h) l'Annexe « F » Rapport trimestriel
i) l'offre de l'offrant en date du _____, clarifiée le _____ » **ou** « telle que modifiée le _____ »

7.11 Attestations et renseignements supplémentaires

7.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux (Voir Annexe « A » ci-jointe)

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.2.1 Conditions générales

2010C (2016-04-04) Conditions générales - services (complexité moyenne)

L'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010C (2016-04-04), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s) (Voir Annexe B, Base de paiement)

*(Sera identifié dans l'offre à commandes.)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *des prix unitaires fermes précisés dans l'Annexe B* », selon un montant total de * _____ \$. Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.5.2 Clause du Guide des CCUA [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

7.5.3 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;

7.6 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original doit être envoyé à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

7.7 Exigences en matière d'assurance

7.7.1 Clause du Guide des CCUA [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances - aucune exigence particulière

7.8 Clauses du Guide des CCUA

[A9062C](#) (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

[A2000C](#) (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

[A2001C](#) (2006/06/16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

[C2000C](#) (2007/11/30), Taxes-entrepreneur établi à l'étranger

[D0018C](#) (2007/11/30), Livraison et déchargement

ANNEXE A - ÉNONCÉ DES BESOINS

1.0 INTRODUCTION

Le Ministère de la Défense nationale (MDN) requiert les services de location d'équipement, tel que génératrices, chaufferettes et tours d'éclairage, qui sera utilisé sur des chantiers de construction, sur demande et en fonction des besoins.

2.0 CONTEXTE

Les unités et les brigades du MDN organisent annuellement des exercices d'entraînement à l'extérieur ou dans les limites des bases et garnisons du MDN, et utilisent, sur demande et en fonction des besoins, divers équipement de chantier loués lors de ces exercices.

3.0 OBJECTIF

L'entrepreneur doit livrer les équipements demandés aux sites du MDN selon un horaire régulier ou en urgence.

4.0 TÂCHES

4.1 Services requis et équipements à louer

- 4.1.1 L'offrant sélectionné devra être en mesure de fournir tous les équipements selon les spécifications techniques minimums énumérées dans le présent document.
- 4.1.2 Les services de location doivent inclure la main-d'œuvre pour le transport aller-retour et le déchargement des équipements, la réparation ou le remplacement des équipements loués et le matériel nécessaire pour remplir ces tâches.
- 4.1.3 L'offrant doit fournir les guides et manuels d'utilisation et toute la documentation nécessaire à l'utilisation conforme et sécuritaire des équipements.
- 4.1.4 Les services de réparation ou de remplacement des équipements loués se donneront aux endroits mentionnés au point 6.0 DÉPLACEMENTS.

4.2 Listes des équipements à louer

4.2.1 GÉNÉRATRICES

Catégories	Spécifications techniques
Type 1 : 2 kW ou équivalent	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle portatif - Sortie de 15 ampères - Câble d'au moins 50 mètres ayant la capacité de soutenir la charge de la génératrice en location à 100%
Type 2 : 5 kW ou équivalent	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle sur roues ou à poignée - Borne ou prise - Sortie de 15 ampères par phase - Câble d'au moins 50 mètres ayant la capacité de soutenir la charge de la génératrice en location à 100%
Type 3 : 10 kW ou équivalent	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle sur roues - Borne L0, L1, L2 et L3 - Sortie de 15 ampères par phase - Câble d'au moins 50 mètres ayant la capacité de soutenir la charge de la génératrice en location à 100%
Type 4 : 30 kW ou équivalent	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle sur remorque - Sélecteur de sortie 1 phase/ 3 phase - Borne L0, L1, L2 et L3 - Sortie de 50-60 ampères par phase - Câble d'au moins 50 mètres ayant la capacité de soutenir la charge de la génératrice en location à 100%
Type 5 : 60 kW et plus ou équivalent	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle sur remorque - Sélecteur de sortie 1 phase/ 3 phase - Borne L0, L1, L2 et L3 - Sortie de 100 ampères par phase - Câble d'au moins 50 mètres ayant la capacité de soutenir la charge de la génératrice en location à 100%

4.2.2 CHAUFRETTES

Catégories	Spécifications techniques
Type 1 : 175 000 BTU	<ul style="list-style-type: none"> - Carburant diesel ou à l'huile ; - La capacité du réservoir doit être égale ou supérieur à 40 gallons (151 litres) ; - Le réservoir de carburant doit être livré plein et sera retourné plein également à moins d'avis contraire de la part de l'utilisateur.
Type 2 : 350 000 BTU à 400 000 BTU	<ul style="list-style-type: none"> - Les locations de chaufferettes doivent inclure : deux (2) conduits d'air flexible de longueur minimum de 12 pieds et d'un diamètre de 10 à 12 pouces, un (1) thermostat, un (1) câble électrique (rallonge) pour l'extérieur de 7 mètres (25 pieds) et un bac de rétention pour les fuites de carburant. - Dispositif de disjonction « <i>circuit breaker</i> » ; - Système de chauffage avec 2 sorties d'air de 10 à 12 pouces ; - Caractéristique électrique 115 v, 60 Hz, 15 ampères.

4.2.3 TOURS D'ÉCLAIRAGE INDUSTRIELLES

Catégories	Spécifications techniques
Type 1 : 1000W	<ul style="list-style-type: none"> - Alimentation électrique ou diesel - Doit être livré plein et sera retourné plein également à moins d'avis contraire de la part de l'utilisateur - Une génératrice égale ou supérieure à 4 kW.

	<ul style="list-style-type: none">- Un panneau de contrôle avec disjoncteur indépendant pour chaque lumière.- Un mât télescopique de minimum 7,5 m avec treuil manuel et tête orientable.
Type 2 : 4000W	<ul style="list-style-type: none">- Modèle sur remorque- Alimentation au diesel- La capacité du réservoir doit être égale ou supérieure à 25 gallons (95 litres) et doit être livré plein et sera- Une génératrice égale ou supérieure à 6 kW.- Un panneau de contrôle avec disjoncteur indépendant pour chaque lumière.- Un mât télescopique de minimum 9 m avec treuil manuel et tête orientable.

4.2.4 Câbles Électriques (Rallonges)

Catégories	Spécifications techniques
Type 1 : 15 mètres (50 pieds)	Câble SJOOW (gaine en caoutchouc ultra robuste) 14/3
Type 2 : 30 mètres (100 pieds)	Câble SJOOW (gaine en caoutchouc ultra robuste) 12/3

5.0 LIMITATION ET CONTRAINTE

5.1 Disponibilité

Suite à la réception d'une commande subséquente à une offre à commandes, l'offrant doit livrer l'équipement commandé à l'intérieur d'un délai de 48 heures (2 jours ouvrables).

- a) Les commandes demandées urgentes seront livrées à l'intérieur d'un délai de 24 heures (1) jours ouvrables
- b) Réparation/remplacement de l'équipement loué : dans la journée, 24 heures suivant l'appel du représentant du MDN.

NOTE: Le représentant du MDN indiquera à l'offrant s'il s'agit d'un appel d'urgence, dans sa commande subséquente, et sera facturé selon ce besoin.

5.2 Équipement fourni par l'offrant

L'offrant s'assure que tous les équipements sont récents (moins de 5 ans) au moment de leur location. Les équipements devront être livrés en bon état mécanique et sécuritaire, prêt à l'utilisation. Un représentant du MDN inspectera et acceptera l'équipement à la livraison.

6.0 DÉPLACEMENTS

L'offrant doit fournir un service de transport aller-retour et de chargement et déchargement des équipements aux endroits mentionnés ci-après.

Les équipements doivent être livrés aux adresses suivantes :

À Québec :

Base de soutien de la 2^e Division du Canada, Valcartier
Différents édifices
Courcelette (Qc)
G0A 4Z0

À Montréal :

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0106-15B008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-15-B008

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39005

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Garrison Longue-Pointe
Bâtiment 7 Sud – Sn Mat Mtl Appro
6769, rue Notre-Dame Est
Montréal (Qc)
H1N 2R9

À Saint-Jean-sur-Richelieu :

Garrison Saint-Jean
Hangar H-103 Sn Mat StJ Appro
25, Chemin du Grand-Bernier Sud
Saint-Jean-sur-Richelieu (Qc)
J0X 1R0

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

B1. Taux de location pour la première période de deux (2) ans fermes

Inscrire dans la grille de prix fournie (annexe B), les taux de location (incluant un escompte, s'il y a lieu) pour la location de l'équipement énuméré.

Les taux incluent les frais de toutes sources attribuables à l'entretien et à la réparation des items fournis en location ainsi que le transport, le chargement et le déchargement sur le site des garnisons mentionnées.

B2. Tarification

L'offrant doit offrir un tarif de location pour tous les équipements et livraisons d'urgences selon une tarification journalière, hebdomadaire et mensuelle. Les cases vides dans la grille de prix seront évaluées à 0\$

B3. Taux de location pour l'année d'option

Soumettre dans la grille de prix fournie (annexe B) les taux de location (incluant un escompte s'il y a lieu) pour la location de l'équipement énuméré pour l'année d'option.

Les taux incluent les frais de toutes sources attribuables à l'entretien et à la réparation des items fournis en location ainsi que le transport, le chargement et le déchargement sur le site des garnisons mentionnées.

B4. Application des taux de location

Le calcul du montant de location commence à la date où l'équipement est livré à l'endroit désigné lors de la demande. Le calcul se termine lorsque l'offrant est avisé que l'équipement n'est plus requis.

Taux	Définition
Jour	Prix applicable pour une période de 24 heures ou moins
Semaine	Prix applicable pour une période de 7 jours
Mois	Prix applicable pour une période de 30 jours, peu importe le mois. (Ex.: Du 10 octobre au 9 novembre (31 jours) = 1 mois + 1 jour.)

Les périodes non-complètes seront calculées au prorata, de la façon suivante:

B5. Taux applicables pour une période incomplète:

(Nombre de semaines X taux semaine) + le montant le moins élevé entre (nombre de jours excédentaires X taux jour) ET (taux semaine).

**ANNEX B - Grille de prix
Demande W0106-15B008**

Description	Qté estimée/an selon la région	Période par région	Tarif par item		
			Journalier	Hebdomadaire	Mensuel
1. Génératrice 2KW	Montréal 3	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	St-Jean 3	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	Valcartier 10	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
2. Génératrice 5KW	Montréal 3	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	St-Jean 3	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	Valcartier 45	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
3. Génératrice 10KW	Montréal 3	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	St-Jean 3	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	Valcartier 5	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
4. Génératrice 30KW	Montréal 5	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	St-Jean 5	1ère année			
		2e année			
	Année d'option				
	Valcartier	1ère année			

	30	2e année			
		Année d'option			
5. Génératrice 60KW	Montréal 7	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	St-Jean 8	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	Valcartier 25	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
6. Chauffeuses au diesel ou à l'huile 175 000BTU	Montréal 3	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	St-Jean 3	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	Valcartier 25	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
7. Chauffeuses au diesel ou à l'huile 350 000BTU	Montréal 15	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	St-Jean 15	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	Valcartier 300	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
8. Tours d'éclairage 1000W	Montréal 5	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	St-Jean 5	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	Valcartier 100	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			

9. Tours d'éclairage 4000W sur remorque	Montréal 3	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	St-Jean 3	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	Valcartier 15	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
10. Câbles 50 pieds (ralonges électriques)	Montréal 3	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	St-Jean 3	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	Valcartier 20	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
11. Câbles 100 pieds (ralonges électriques)	Montréal 3	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	St-Jean 3	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	Valcartier 5	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
12. Montant supplémentaire fixe pour livraison urgente (24 hres max)	Montréal 1	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	St-Jean 1	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			
	Valcartier 1	1ère année			
		2e année			
		Année d'option			

* Note : L'offrant doit offrir en location et un prix de location pour tous les équipements ainsi qu'un prix supplémentaire fixe pour les livraisons d'urgences selon une tarification journalière, hebdomadaire et mensuelle.

*Les prix ne doivent pas inclure les taxes applicables

ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES

C1. GRILLE DE CRITÈRES

Tous les critères techniques identifiés ci-dessous sont obligatoires pour l'évaluation technique. Il est de la responsabilité de l'offrant de démontrer à l'aide de document additionnels ou bien à l'aide de la colonne « Référence du fournisseur » plus bas, comment les critères techniques obligatoires à être évalués sont respectés ou surpassés pour chaque item mentionné

Il est obligatoire d'inclure tous les documents pertinents nécessaires, au moment du dépôt de l'offre. L'offre technique doit traiter clairement, et de manière suffisamment approfondie, les points faisant l'objet de chacun des critères obligatoires de la présente section, en fonction desquels l'offre sera évaluée.

Critères techniques obligatoires et d'évaluation pour toutes les génératrices	Oui - Rencontré	NON Rencontré	Référence du fournisseur SVP démontrer comment chacun des critères techniques obligatoires suivants sont respectés ou surpassés.
1) Les génératrices doivent avoir une autonomie de carburant de 24 heures à 75% de la charge maximale;			
2) Moteur diesel refroidi liquide pour les génératrices de plus de 5KW			
3) Capacité d'arrêt et départ à l'aide de contacteur pour raccorder sur inverseur automatique « transfer switch »;			
4) Fréquence 60Hz, 3 phases.			
Critères techniques obligatoires et d'évaluation pour toutes les chaufferettes			
5) Système de chauffage doit être en mesure de se déplacer à la main ou par chariot élévateur. Dimensions maximales : 5' x 3' x 3'.			
Critères techniques obligatoires et d'évaluation pour toutes les tours d'éclairage			
6) La capacité du réservoir doit être égale ou supérieure à 25 gallons (95 litres)			

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0106-15B008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-15-B008

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39005

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE D : de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-15B008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-15-B008

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-6-39005

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA060
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE F : RAPPORT TRIMESTRIEL (EXEMPLE SEULEMENT)

RAPPORT TRIMESTRIEL – (exemple de rapports)					
Premier trimestre : Du 1 novembre 2016 au 31 janvier 2017					
No. OCIR	Nom de l'entreprise	Ministère	Nombre de commandes	Valeur totale pour le trimestre	Valeur totale